

L'adjoite gestionnaire

Affaire suivie par :

Lydie BELKESSAM

Tél : 05.65.46.85.69

Mél : 0120018e-gest@ac-toulouse.fr

La Coste Vieille

12290 PONT DE SALARS

Modes de paiement en vigueur au collège

Les paiements dématérialisés sont à privilégier

➤ **En ligne, par carte bancaire (à privilégier) :**

Via le lien <https://teleservices.education.gouv.fr>

Le *portail scolarité service*, accessible via le lien : <https://teleservices.education.gouv.fr>, permet d'accéder à l'ensemble des créances de votre ou vos enfant(s) : les frais de restauration, d'hébergement, de voyages scolaires, etc.

Vous pouvez ainsi régler en ligne, par carte bancaire, en toute sécurité ; avec la possibilité d'échelonner vos paiements selon les modalités mises en place par le collège (ex : possibilité de régler sur plusieurs mois les frais de restauration ou d'hébergement du trimestre, en respectant la date limite de paiement).

Chaque responsable d'élève peut, avec son identifiant, se connecter pour régler tout ou partie de la créance.

Vidéo explicative portail scolarité service : https://youtu.be/8_JHOFJDqwo

➤ **Par virement :**

IBAN : FR76 1007 1120 0000 0010 0018 148 BIC : TRPUFRP1

Précisez sur l'ordre de virement : (nom-prénom - classe de l'élève + objet + référence notée sur la facture)

➤ **Par carte bancaire :**

En se déplaçant au collège avec la facture

➤ **Par chèque :** à l'ordre du collège Jean AMANS

A déposer dans la boîte aux lettres de la gestion (située à l'intérieur du collège à l'administration)

Précisez au dos du chèque : (nom-prénom - classe de l'élève + objet + référence notée sur la facture)

Le chèque doit être daté du jour – aucun chèque antidaté ne sera accepté (merci de noter la date d'encaissement souhaitée au dos)

Les délais d'encaissement peuvent être longs.

- 1 encaissement tous les 15 jours environ

- délais de traitement après écritures d'encaissement environ 15 jours (traitement par le lycée Monteil + vérification à la Trésorerie Générale)

➤ **En espèces :**

En se déplaçant au collège avec la facture

➤ **Par prélèvement automatique (à privilégier en début d'année scolaire) :**

Uniquement valable pour les frais de restauration et d'hébergement.

Mis en place en début d'année scolaire.

Le mandat SEPA est distribué avec le dossier d'inscription ou de réinscription.

➤ **Aides financières :**

Les dossiers de bourses sont à déposer à chaque début d'année scolaire, de préférence par voie dématérialisée. Nous pouvons vous accompagner dans votre démarche. *

Le fonds social du collège permet d'aider les familles en cas de difficultés financières passagères. Les dossiers sont traités de manière anonyme. *

* Merci de vous adresser à la gestionnaire du collège, madame Lydie BELKESSAM